

Réunion Ordinaire du Conseil Municipal **Du Jeudi 17 FEVRIER 2011**

Convocation en date du 08/02/2011

Sous la présidence de Monsieur Jacques BOURDON, Maire
Secrétaire de Séance : M Raphaël PRUVOST

Absents excusés :

M. Lionel CARUYER qui a donné pouvoir à M. Alain MASSEZ

M. Bernard DUCROCQ qui a donné pouvoir à Mme Marie-Ange BLOT

1/ Adhésion de ROQUETOIRE au SIDEN SIAN

Le Conseil Municipal délibère pour l'adhésion de la commune de Roquetoire au SIDEN SIAN pour la compétence assainissement collectif.

Le Conseil accepte à l'unanimité

2/ Vente de 2 logements rue du marais

Le président donne lecture du courrier de la DDTM, service de l'habitat durable en date du 18 janvier 2011 dans lequel on demande l'avis du conseil municipal concernant la vente de 2 logements appartenant à Pas-de-Calais habitat, Côte d'Opale et dont la commune a accordé sa garantie aux emprunts contractés. Les 2 logements se situent au 7 et 10 L, rue du marais.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal décide :

➤ **Logement au 10 L, rue du marais**

- à l'unanimité, le conseil donne un avis favorable à la vente, le logement étant libre d'occupation, la famille ayant retrouvé un autre logement dans la commune

➤ **Logement au 7 L, rue du marais**

- à l'unanimité, le conseil décide de demander des informations complémentaires avant de donner un avis.

3/ Changement de locataire de la parcelle C 88 au 01/01/2011

L'actuel locataire ayant fait part de ne plus louer cette parcelle communale, le Conseil Municipal accorde la cession du bail à Monsieur HOEDTS qui en a fait la demande. Les conditions restent les mêmes. Une convention sera signée.

4/ Achat de matériel technique

Délibération est prise pour l'achat d'une perceuse qui sera payée en investissement sur 2011

5/ Orientations territoriales

M. Le Maire explique à l'assemblée que le préfet demande pour le 20 février l'avis du maire sur les orientations territoriales de la commune.

M. Le Maire explique à l'assemblée que des réunions ont déjà eu lieu entre les communautés de communes d'Aire, de Fauquembergues et La Morinie et qu'une réflexion est menée entre les différents partenaires.

Les maires sont unanimes et souhaitent rester dans leur communauté de communes respective malgré la volonté du préfet de réaliser des entités de 20 000 habitants.

Conscients d'une intention de créer un pays de St Omer regroupant différentes communautés de communes mais avec quels effets pour les intérêts des communes rurales.

Autre problème, le redécoupage des cantons.

La logique voudrait que la commune de Delettes soit intégrée naturellement au canton d'Aire sur la Lys étant donné l'appartenance à la communauté de la Morinie.

M. Le Maire insistera sur cette opportunité dans son courrier au préfet

6/ DIVERS

- Choix des dates des réunions de conseil et des vœux – Réponse : Défini selon les impératifs du calendrier du maire
- Refus des vœux de la minorité dans le bulletin municipal annuel – Réponse : Le Maire refuse d'insérer les critiques politiques
- Point sur les travaux de voirie – Réponse : Programme à voir au budget en mars – avril
- Questions diverses sur le personnel notamment le contrat de Mme Olivier et pôle emploi – Réponse : Les questions relatives au personnel n'ont pas à être débattues dans les questions diverses.
- Extension du groupe scolaire – Réponse : Le dossier a pris du retard car l'architecte a pris sa décision d'arrêter son cabinet mais le dossier sera repris par son successeur.
- Pigeons dans la tour de l'église – Réponse : Vérification du grillage sera réalisée
- Chapelle de Westrehem : M. Massez expose que le Foyer Rural avec quelques bénévoles réalisera quelques travaux pour une réalisation hors d'eau
- Eglise d'Upem : M. Massez demande de changer les briques devant le portail
- Eclairage public insuffisant au niveau de l'habitation de M. Mme Donze, problème de sécurité pour les piétons, problème qui se pose au niveau de la rue du Touquet avec toutes les nouvelles habitations. Réflexion est portée sur le renforcement de l'éclairage public dans certains secteurs.
- M. et Mme Laloy, rue de Théroouanne, demandent la réalisation d'une bande piétonne au niveau de leur habitation jusqu'au collège de Théroouanne. M. Le Maire en a discuté avec M. Le Maire de Théroouanne. Cette réalisation est impossible.
- Y a-t-il un projet d'achat de défibrillateurs ? Avons obtenu différents prix. Une demande de subvention sera demandée et en fonction des financements une décision sera prise.
- M. Le Maire informe l'assemblée de la création d'un comité de tourisme de la Morinie par la communauté de communes de la MORINIE.

A 21h00, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.